



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Systems Integration & Software Development Division
(XG)/Div. d'Intégration des systèmes et du
développement des logiciels (XG)
Terrasses de la Chaudière 4th Floor
10 Wellington Street
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet AIT Project Procurement	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6381-180019/B	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client W6381-180019	Date 2021-11-10
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XG-624-39767	
File No. - N° de dossier 624xg.W6381-180019	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2022-02-22 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: NGUYEN, Mark Nam	Buyer Id - Id de l'acheteur 624xg
Telephone No. - N° de téléphone () - ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 005 est émis aux fins suivantes :

- A. Informer les fournisseurs que le Canada a reçu des réponses à la demande de renseignement publiée sur achatsetventes.gc.ca le 15 Juillet 2021. L'annexe A- Rétroaction à la DDR résume ces réponses qui seront utilisées pour orienter les discussions futures lors du processus consultatif de la TIA

- B. Informer les fournisseurs que le Canada invite les parties intéressées à participer à des rencontres individuelles avec l'équipe de projet de la TIA afin de discuter de la nouvelle structure de coûts proposée et de mieux comprendre quels renseignements supplémentaires sont nécessaires pour finaliser les exigences de la prochaine demande de proposition et, en fin de compte, assurer le succès de l'initiative de la TIA. Ces rencontres auront lieu entre le 24 Novembre et le 10 Décembre 2021.

Les participants intéressés sont invités à s'inscrire à une rencontre individuelle en acceptant les règles de consultation qui sont jointes à l'appendice A _Règles De Participation_TIA_W6381-170009.B et en remplissant l'appendice B_Formulaire d'inscription. Les deux documents sont à retourner à l'autorité contractante afin de réserver une plage horaire.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.

ANNEXE A — DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DE L'INDUSTRIE

Le Canada a reçu des réponses à la demande de renseignements (DDR) publiée sur le site achatsetventes.gc.ca le 15 juillet 2021. En se fondant sur les commentaires fournis dans les réponses à la DDR, le Canada est en train de transformer la structure d'établissement des coûts en une combinaison de temps et de matériel pour l'intégration et la mise en œuvre de la solution de technologie d'identification automatique (TIA) et un prix ferme pour les composantes de conception, de matériel et de logiciel.

Un autre changement important à la version définitive de l'énoncé des travaux de la demande de propositions sera l'ajout de travaux facultatifs permettant de prolonger et d'étendre la solution de TIA initialement livrée une base de temps et matériel. À l'heure actuelle, le Canada a l'intention d'inclure les éléments suivants dans la DP définitive à titre de travaux facultatifs :

- i. L'acquisition, la configuration et la livraison d'autres appareils finaux de TIA, y compris des logiciels de soutien à d'autres emplacements de service et plateformes d'équipement, au besoin;
- ii. L'acquisition, la configuration et la livraison d'applications mobiles supplémentaires pour permettre à des utilisateurs finaux déterminés d'utiliser les appareils mobiles finaux de TIA fournis par l'entrepreneur pour effectuer des transactions précisées dans le Système d'information de la gestion des ressources de la défense (SIGRD), au besoin;
- iii. La prestation de services professionnels pour configurer le SIGRD afin de permettre à certains utilisateurs finaux d'imprimer d'autres types d'étiquettes de codes à barres à l'aide des appareils finaux de TIA fournis par l'entrepreneur, au besoin.

Ces options susmentionnées permettront au Canada de tirer parti du mécanisme de passation de marchés découlant de l'énoncé des travaux dans la demande de propositions définitive, afin d'apporter d'autres améliorations à la chaîne d'approvisionnement de la Défense.

Le Canada souhaite clarifier ce qui suit en ce qui concerne la portée de la prochaine demande de propositions :

- a) L'étiquetage du matériel, c'est-à-dire l'ajout de codes à barres sur le matériel, l'analyse des données, les rapports du tableau de bord et les communications par satellite, ne fait pas partie de la portée de la présente demande; cela sera explicitement énoncé dans l'énoncé des travaux dans la demande de propositions définitive;
- b) La connectivité cellulaire et les cartes SIM pour la solution de TIA seront acquises par l'entremise de Services partagés Canada (SPC) au moyen de leurs contrats existants; cette exigence sera explicitement énoncée dans la DP définitive;
- c) Le Canada est à la recherche d'un fournisseur principal qui pourrait s'associer à d'autres entreprises pour offrir la solution complète de TIA, plutôt qu'une multitude de fournisseurs pour les éléments de solutions discrets.

Voici un résumé des réponses aux six questions de la DDR.

1. L'énoncé des travaux existant dans la demande de propositions est-il suffisamment clair, détaillé et structuré pour permettre aux fournisseurs de répondre avec succès à la demande de propositions à venir?

L'industrie a indiqué que l'énoncé des travaux n'est pas suffisamment clair et détaillé pour obtenir un prix ferme fixe pour la solution de TIA. Le Canada met à jour l'énoncé des travaux pour éliminer l'ambiguïté en

se fondant sur les exemples précis fournis. À cette fin, les exigences obligatoires seront énoncées explicitement. De même, comme demandé par l'industrie, le Canada fournira dans la demande de propositions définitive des exigences et des renseignements plus détaillés : les diagrammes de déroulement des opérations, les critères du concept opérationnel initial (COI) et du concept opérationnel final (COT), les exigences relatives à la lecture et à l'impression des codes à barres et des étiquettes, les plans d'étage et les renseignements les plus à jour disponibles sur l'évolution de l'architecture du MDN à l'intérieur de laquelle la solution de TIA sera intégrée. Afin de faciliter cet effort et de mieux comprendre les lacunes et les renseignements manquants relevés par quelques entreprises, le Canada a des questions de suivi précises à poser à cet égard lors des réunions individuelles à venir.

Certaines entreprises ont demandé des renseignements sur le plan de mise en œuvre prévu par le Canada. On envisage une mise en œuvre échelonnée plutôt qu'une seule mise en œuvre d'importance, étant donné le nombre d'emplacements. Une liste des emplacements prioritaires sera fournie dans la version définitive de l'énoncé des travaux dans le cadre de la demande de propositions. On s'attend à ce que les soumissionnaires proposent un calendrier et un échéancier pour chacune des phases indiquées avec leur plan de gestion de projet (PGP), en fonction d'une évaluation des travaux en cause. Cela pourrait comprendre une phase pilote ou une validation de concept. Le plan doit également inclure la méthode proposée par le soumissionnaire.

2. L'énoncé des travaux peut-il être amélioré en ce qui a trait à la clarté, à la structure et aux informations fournies pour que les fournisseurs soient en mesure de répondre avec succès à la demande de propositions à venir?

L'industrie a souligné que l'énoncé des travaux peut être amélioré en ce qui a trait à la clarté, à la structure et aux informations fournies pour que les fournisseurs soient en mesure de répondre avec succès à la demande de propositions à venir. Des exemples précis ont été fournis pour éclairer la demande de propositions définitive en cours d'élaboration. Afin de faciliter cet effort et de mieux comprendre les lacunes et les renseignements manquants relevés par quelques entreprises, le Canada a des questions de suivi précises à poser à cet égard lors des réunions individuelles à venir.

3. Si l'énoncé des travaux peut être amélioré, veuillez fournir des recommandations précises pour la modification de la structure, la fourniture de renseignements supplémentaires et l'amélioration de la clarté de cet énoncé. Ces informations aideront le ministère client à peaufiner l'énoncé des travaux qui sera divulgué à l'industrie dans le cadre de la demande de propositions définitive, dont la publication est prévue en novembre 2021.

Le Canada a examiné les recommandations en question. Le Canada est d'avis que certains des détails suggérés concernant les exigences seront la responsabilité du fournisseur, p. ex., des détails liés à la conception du système; d'autres détails ont été fournis à l'annexe 2 des spécifications des exigences du système se trouvant dans l'énoncé des travaux (sections 4 et 4.6 du document des spécifications des exigences du système); et d'autres qui, nous en convenons, devraient être améliorés ou développés, puis ajoutés à l'énoncé des travaux. Le Canada demande à l'industrie de fournir des exemples d'exigences qui sont suffisamment détaillées et d'autres qui ne le sont pas, provenant de la section 4 et des spécifications des exigences du système y étant contenues, dont des données provenant de la section 4.6 en particulier. Il leur est aussi demandé d'indiquer les domaines ou les aspects de l'exigence qui sont insuffisamment détaillés ou problématiques.

Certaines entreprises ont indiqué le manque de clarté de certains des produits livrables. Le Canada aimerait que l'industrie indique quels produits livrables sont suffisamment décrits et lesquels ne le sont pas assez. Il serait utile que l'industrie fournisse des exemples de produits livrables qui ne sont pas suffisamment décrits et le genre de détails requis pour une description claire.

En ce qui concerne les travaux d'intégration, une entreprise a recommandé la mise en place d'un mécanisme contractuel de services de recherche et d'appui techniques (SRAT) pouvant être utilisé pour

les études de portée à partir desquelles des demandes de travaux supplémentaires (DTS) peuvent être présentées pour les travaux à prix ferme. Cette recommandation s'inscrit dans l'approche du Canada veillant à ce que les travaux d'intégration et de mise en œuvre soient entrepris en fonction du temps et du matériel et accompagnés d'autorisations de tâches et cette exigence sera énoncée dans la DP.

4. Les fournisseurs sont-ils en mesure de fournir un prix ferme pour les exigences essentielles indiquées dans l'énoncé des travaux?

L'industrie a indiqué qu'elle ne peut pas fournir un prix ferme pour la version actuelle de l'énoncé des travaux. Des exemples détaillés des renseignements requis pour obtenir un prix ferme ont été fournis et seront pris en considération.

Une entreprise a recommandé d'ajouter de la souplesse à la structure de tarification en incluant la tarification par jalons ainsi que le temps et le matériel. La demande de propositions définitive comprendra le temps et les matériaux ainsi qu'un prix plafond à la fois pour l'intégration et la mise en œuvre. La tarification par jalons sera intégrée dans l'approche du prix ferme pour la conception de la solution, les composants matériels et logiciels, p. ex., le travail de conception initiale marquera un jalon dans l'échéancier du contrat avec un prix fixe; le Canada paiera un montant fixe lorsque le fournisseur aura fourni le produit livrable fixe en vue d'une conception initiale.

5. Si les fournisseurs ne sont pas en mesure de fournir un prix ferme pour l'ensemble des exigences essentielles, veuillez indiquer les exigences précises pour lesquelles un prix ferme pourra être fourni.

Deux entreprises ont indiqué qu'un prix ferme pourrait être fourni si l'incertitude relevée est éliminée et si les exigences plus détaillées précisées sont incluses dans la version définitive de l'énoncé des travaux. À cet égard, le Canada s'efforce d'éliminer l'incertitude précisée et d'ajouter des exigences plus détaillées, s'il y a lieu, comme il a été mentionné précédemment.

6. Pour les produits livrables non essentiels liés à l'acquisition de capteurs supplémentaires et à leur installation dans les réservoirs de carburant en vrac aux fins de surveillance électronique des quantités de carburant ajoutées (entrée) et retirées (sortie), cette exigence dépend de la disponibilité des fonds. Les fournisseurs fourniront, à titre d'option discrétionnaire uniquement, un prix ferme pour l'achat des capteurs et de tout logiciel et infrastructure associés, leur installation et leur intégration au Système d'information de la gestion des ressources de la défense et au Secteur de la sécurité industrielle afin d'offrir une capacité entièrement fonctionnelle et harmonieuse, bien qu'il soit entendu que cette composante ne sera mise en œuvre que si le financement est suffisant. Le Canada peut exercer cette option et autoriser le fournisseur à procéder à la livraison de cette composante 1) au début du projet si le budget est suffisant ou 2) vers la fin du projet s'il devient évident que les coûts globaux réels de mise en œuvre du projet seront moins élevés que prévu. Afin de simplifier ce dernier scénario et toute initiative à venir visant à étendre la solution de technologie d'identification automatique, le fournisseur doit s'assurer que la solution pour l'exigence essentielle liée aux capteurs de surveillance du niveau de carburant dans les réservoirs est compatible avec la mise en œuvre de capteurs pour l'entrée et la sortie de carburant. Dans ce contexte, veuillez répondre aux questions suivantes :

- (i) **Quelle serait l'incidence sur la mise en œuvre des produits livrables non essentiels si le financement n'était disponible qu'après l'achèvement des produits livrables essentiels du projet liés au « Volet 3 : Gestion du carburant », vers la fin du projet?**
- (ii) **Y a-t-il un point de décision au cours de la mise en œuvre où le fournisseur aurait besoin de savoir si le Canada exercera l'option pour le carburant entrant et sortant**

a) afin de tirer profit des options techniques et des efficacités de mise en œuvre avec les économies qui y sont associées et, par le fait même, b) pour que le Canada obtienne le prix ferme pour ce produit livrable?

(iii) La mise en œuvre simultanée de la solution essentielle et de la solution non essentielle liées aux capteurs de carburant permettrait-elle de réaliser des gains d'efficacité et des économies considérables?

En ce qui concerne les questions i) et ii), une entreprise a déclaré que si l'acquisition est déplacée à un moment futur non précisé, les prix des capteurs seront plus aléatoires, y compris le risque de change. Pour un marché à prix fermes, cette incertitude se refléterait dans le prix offert au moment de la soumission. Une autre entreprise a indiqué « une incidence, bien que limitée, sur la mise en œuvre des produits livrables non essentiels si le financement n'est disponible qu'après l'achèvement des produits livrables essentiels du projet ». De plus, afin de tirer parti des synergies pour les phases de conception et de mise en œuvre, une décision doit être prise avant le plan technique s'il est finalisé (qui devrait être de 6 à 9 mois à compter du début du projet. Une autre entreprise a déclaré que la fourniture de capteurs pour l'entrée et la sortie devrait être envisagée pendant la phase de conception de la solution lorsque le plan technique de la solution sera élaboré. Cela permettra d'éviter la réingénierie de la solution en y intégrant un débitmètre.

Tous les personnes interrogées à la question iii) ont convenu que la mise en œuvre simultanée de la solution essentielle et de la solution non essentielle liées aux capteurs de carburant permettrait-elle de réaliser des gains d'efficacité et des économies considérables. Une entreprise a fait remarquer que de telles économies seraient considérables, faisant observer qu'il est plus efficace d'acheter, d'installer et d'intégrer des capteurs et d'autres composants matériels aux réservoirs de carburant en même temps. Une autre prévision d'économies de l'ordre de (0,5 % à 3 %) en fonction de la portée globale du projet; un autre indique qu'il y aurait des gains d'efficacité sur le plan de la gestion du projet et de la mise en œuvre, mais n'a pas précisé l'ampleur de ces gains.

La prestation de compteurs d'entrée et de sortie demeurera une exigence non essentielle et tributaire du financement. Le Canada comprend que la disponibilité d'un financement suffisant pour ce volet au début du projet permettra de réaliser des gains d'efficacité et des économies, comme l'a souligné l'industrie dans ses réponses à la DDR.

7. Conformément à la Politique d'achats écologiques du Canada, y a-t-il des méthodes d'intégration des considérations environnementales propres à la technologie d'identification automatique qui pourraient être intégrées dans les documents finaux de demandes de soumissions et d'évaluation, afin de promouvoir la durabilité environnementale?

Le Canada tiendra compte des nombreuses méthodes suggérées dans la préparation de l'énoncé des travaux dans la demande de propositions définitive.